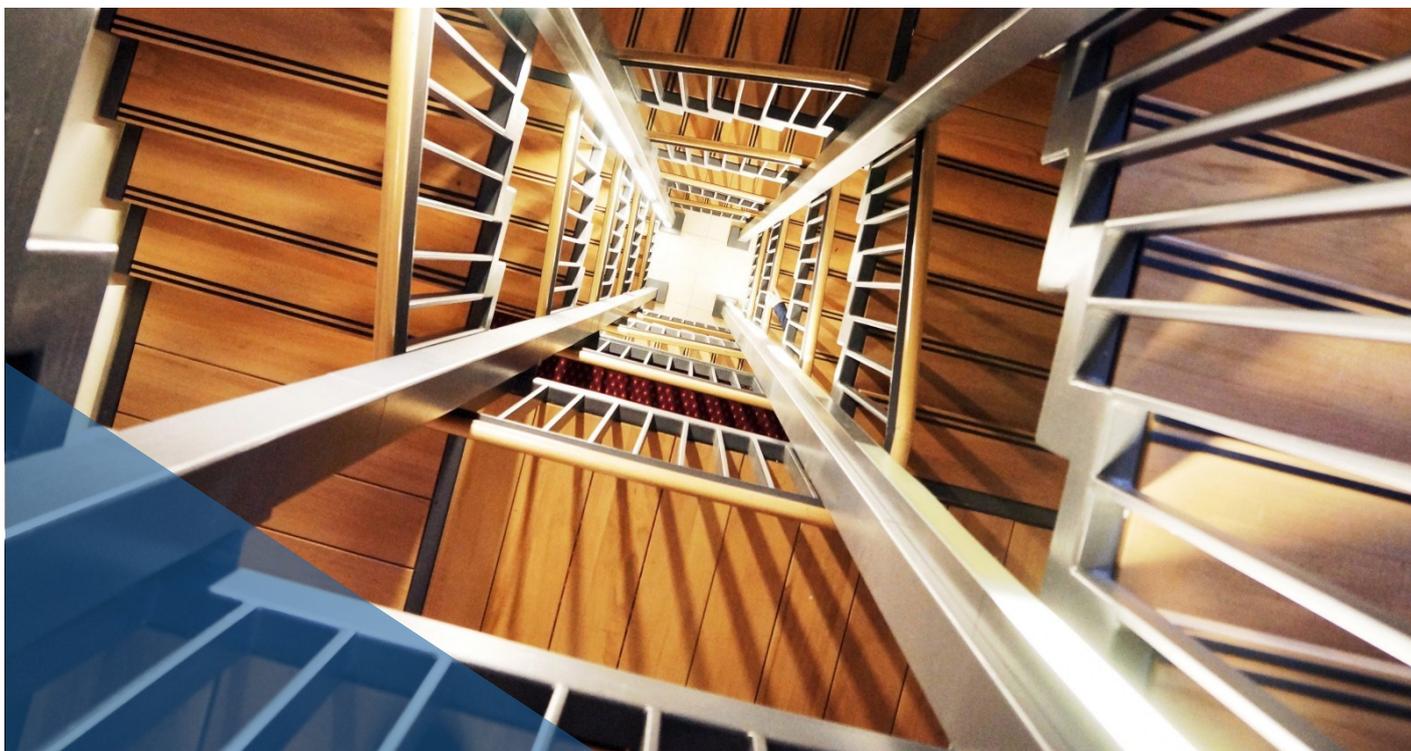


RÉPARATIONS LOCATIVES



GUIDE D'ENTRETIEN DU LOGEMENT



Votre logement l'entretien

ETRE RESPONSABLE DE SON LOGEMENT

Le locataire se doit d'entretenir son logement régulièrement. Cela permet de garder le logement en bon état et de limiter d'éventuels frais de réparation qui pourront être à sa charge lors du départ. De plus, si le locataire tarde à effectuer les réparations, elles pourraient lui coûter cher, à cause de dégâts qui peuvent en découler.

Par exemple :

Entretenir les canalisations,

Nettoyer les grilles d'aérations,

Attacher les volets en cas de vent...

SACOGIVA PREND EN CHARGE

La Sacogiva entretient les lieux communs des résidences : hall d'entrée, paliers, escaliers, ascenseurs... Elle prend en charge les entretiens et réparations que se limitent à un usage normal des lieux. En cas de dégradations volontaires ou de négligences, les travaux seront au frais du locataire.

En cas de réparation à effectuer, contactez notre centre d'appel au 04.42.95.26.26. au prix d'un appel local. En dehors des heures d'ouverture pour les urgences graves, contactez l'astreinte technique pour une mise en sécurité au 04.42.95.26.21.

En outre, la Sacogiva dispose de la présence de gardiens sur une majorité de ses résidences, et d'un gardien référent pour chacun des groupes.

MODIFICATIONS ET TRANSFORMATIONS

Toute modification importante, transformation de votre logement ou travaux affectant la nature des matériaux doit préalablement donner lieu à une demande d'autorisation écrite adressée à la Sacogiva : changement des sols, modification d'appareils sanitaires... Faute d'autorisation, nous serons alors en droit de vous demander une remise en l'état de votre logement à vos frais.

En cas de doute, n'hésitez pas : contactez-nous. Il est toujours préférable de se mettre d'accord avant.

Notre numéro 04.42.95.26.26.

Pour toutes réparations, contactez nous via ce numéro.

Nous mandaterons une entreprise spécialisée sur place ou vous conseillerons des professionnels.

Un grand nombre des réparations à l'intérieur du logement sont à la charge du locataire et ce conformément à la loi 89-462 du 6 juillet 1989-paragraphes « c et d » de l'article 7 et au décret n°87-712 du 26 août 1987.

En cas de doute sur la qualité locative des réparations, contactez votre chargé de clientèle.



Votre logement l'entretien

VOUS PRENEZ EN CHARGE



Sols et murs

- ◇ Entretien et remplacements des carrelages cassés ou abimés.
- ◇ Entretien des peintures, papiers peints, linos, moquettes avec des produits adaptés.
- ◇ Rebouchage des trous dans les murs, remplacements des sols tachés ou brulés.



Portes et fenêtres

- ◇ Remplacement des serrures, targettes, boutons, gonds, ferrures et menuiseries endommagés.
- ◇ Remplacements des vitres cassées ou fêlées et des joints.
- ◇ Graissage et entretien des portes de placards coulissantes.
- ◇ ATTENTION : Ne pas percer les fenêtres en PVC, ces dernières perdraient leurs étanchéité et isolation.



Volets

- ◇ Entretien, réparation ou remplacement des lames et accessoires de volets.
- ◇ Remplacements des manivelles.



Lavabos, douche, baignoire, WC...

- ◇ Entretien, déboucher et détartrer régulièrement les sanitaires, y compris les joins. Entretien des canalisations.
- ◇ Remplacement des flexibles, grilles, siphons, pomme de douche et mécanismes de chasse d'eau cassés.



Votre logement l'entretien

VOUS PRENEZ EN CHARGE



Électricité, chauffage et ventilation

- ◇ Remplacement des douilles, fusibles...
- ◇ Réparation des interrupteurs, prises de courant, sonnettes.
- ◇ Nettoyage régulier des entrées d'air et des bouches d'aération. Ne jamais les obstruer pour éviter les moisissures.
- ◇ ATTENTION : Ne pas surcharger vos prises multiples et remplacer les cordons lorsqu'ils sont usés. Ces bons réflexes évitent pannes d'électricité ou incendies.

SECURITE ET CONFORT

Chauffage et confort

- ◇ Nettoyez vos radiateurs.
- ◇ Pour les convecteurs électriques, nettoyez-les régulièrement en aspirant les poussières.
- ◇ Ne posez pas de tablettes sur les radiateurs ou sur les convecteurs.
- ◇ Évitez de mettre du linge à sécher sur ces appareils.

Menuiserie et volets

- ◇ Ne peignez pas les joints d'étanchéité, la peinture risquerait de les attaquer.
- ◇ Nettoyez régulièrement les fenêtres en PVC avec une éponge humide.
- ◇ Pour la pose de vos rideaux, utilisez des supports adhésifs.

Ventilation

Une bonne ventilation permet d'éviter l'accumulation de mauvaises odeurs, de gaz toxiques et la formation de moisissures.

Sol et plafond

Il vous appartient d'assurer les menues réparations et autres reprises de dégradations : faïences cassées, trous dans les murs, papiers peints déchirés ou crayonnés, sols brûlés, tachés, poinçonnés par les pieds des meubles...

Plomberie et robinetterie

- ◇ Maintenez en bon état les joints sanitaires (silicone) autour des lavabos, baignoires et éviers afin d'éviter les infiltrations d'eau.
- ◇ Nettoyez régulièrement les siphons des lavabos, de la baignoire, de la douche, de l'évier afin d'éviter l'encrassement des évacuations.

Électricité et sécurité

Attention aux prises multiples surchargées, cordons électriques rafistolés, tableau d'abonné bricolé... Ne prenez jamais l'initiative de modifier l'installation électrique de votre logement, votre sécurité en dépend. Il vous appartient, en revanche, de remplacer les interrupteurs, prises de courant, fusibles, ampoules, tubes lumineux...



